



Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

LS.16-12-196-DIV

Roissy, le 9 décembre 2016

Chers collègues

L'actualité de la rentrée a surtout consisté, à AF, au renouvellement de ses dirigeants : Franck Turner, Directeur de la maintenance s'est vu confier le poste de Directeur Général. Quant à Jean-Marc Janailac, il assure à présent la double fonction de PDG d'AF et d'AF/KLM.

Cette nouvelle équipe a présenté, dès novembre, son projet stratégique de croissance « Trust together » dont le point fort est la création d'une nouvelle compagnie aérienne court/moyen et long courrier, appelée provisoirement « Boost », aux côtés d'AF.

Si le projet de Transavia Europe est abandonné, la nouvelle compagnie à coûts réduits doit voir le jour dès l'année prochaine pour l'activité court et moyen courrier et à l'été 2018 pour l'activité long courrier. Filiale à 100% d'Air France, ses coûts devraient être inférieurs de 20% à ceux de la compagnie mère.

Selon la direction, cette compagnie doit assurer, d'ici à 2020, 10% de l'activité long-courrier au départ de CDG et 20% de l'activité court et moyen-courrier d'alimentation du hub de CDG devenue une source de pertes importantes du fait de la concurrence des compagnies low-cost européennes.

Sur le moyen-courrier, justement, on se dirigerait vers une meilleure répartition des rôles entre Transavia, HOP Air France et Air France. A partir de 2017, HOP Air France et Transavia seraient les deux seules marques sur le réseau point à point.

En ce qui concerne le long courrier, cette nouvelle compagnie se veut la réponse aux transporteurs du Golfe qui, avec l'appui fiscal et financier de leurs états respectifs, se développent à bas coûts sur des marchés clés où Air France/KLM souhaite continuer à croître. "Centrée sur les marchés hypercompétitifs", la future compagnie aérienne se verra confier 30 % des nouvelles lignes qu'Air France/KLM compte ouvrir d'ici 2020. Elle permettra aussi de rouvrir des lignes fermées car non rentables et de conserver les lignes menacées, principalement des lignes mi business/mi loisirs.

La part des lignes déficitaires du réseau long-courrier d'Air France s'élève, selon la direction, à 35 % et 10 % sont très lourdement déficitaires.

AF/KLM s'est fixé comme objectif de passer de 80 à 100 millions de passagers transportés et de 26 à 28 milliards d'euros de recettes d'ici à 2020.

En terme de moyens, la future compagnie aérienne alignera dix gros-porteurs d'ici 2020.

Ses activités au sol seront assurées par les personnels d'Air France, ses pilotes seront des pilotes d'Air France détachés, avec des règles d'utilisation spécifiques, à la façon de ce qui se pratique déjà chez Transavia.

En revanche, pour les PNC, « une filière spécifique sera créée afin de permettre d'opérer cette nouvelle compagnie au niveau de coûts du marché ».

Comprenez : salaire et conditions de travail au rabais.

La direction vise une baisse des coûts par rapport à Air France de 20%.

Comprenez : si les PNT restent AF avec un contrat unique et le PS également AF, l'effort de productivité sera porté exclusivement par le seul PNC.

La future compagnie aérienne n'aura pas pour autant un positionnement low cost, a prévenu Jean-Marc Janaillac. « Elle proposera à ses clients des destinations affaires et loisirs, avec des standards comparables à ceux d'Air France en termes de qualité de produit et de professionnalisme des équipes », a-t-il souligné.

Comprenez : le service à bord ne sera pas pour autant allégé.

Jean-Marc Janaillac veut aussi en faire « le laboratoire de la capacité d'innovation du groupe sur le produit, le digital et la technologie, la restauration, le design, des cabines, les services et parcours clients ainsi que les méthodes de travail ».

Comprenez : on teste le produit et les nouvelles méthodes de travail sur « AF Bis » et on les impose dans la compagnie mère.

Ce projet nous interpelle à plus d'un titre :

- Au SNPNC, on « s'interroge sur l'opportunité de créer une structure dont le caractère low-cost ne repose que sur une baisse des salaires du PNC à l'embauche, sur une densification de ses cadences et de son nombre à bord, aux dépens de sa fonction en matière de Sécurité ».

On considère également que "Cette compagnie va créer des emplois PNC low-cost et va détruire plus de 1000 emplois de PNC à Air France dans un premier temps".

Il n'est alors pas étonnant qu'à l'exception du SNPNC et de l'UNSA PNC, le lancement du projet Trust Together a reçu un bon accueil de la part des organisations syndicales.

- Le calendrier interpelle lui aussi. Le lancement de l'activité long courrier n'est prévu que pour l'été 2018. Soit dans un an et demi. Ce qui est long pour une entreprise qui veut devenir plus agile. Pour rappel, le groupe Dubreuil, propriétaire d'Air Caraïbes n'aura mis qu'un an pour créer French Blue.

- Justement, selon Marc Rochet, Président du Directoire d'Air Caraïbes et de la nouvelle low cost French Blue, les transporteurs low cost long courrier doivent proposer des coûts unitaires inférieurs de 25 % par rapport aux compagnies classiques. Les 20% visés par la direction d'AF pour lutter contre les compagnies du Golfe sont déjà, sur le papier, insuffisants. Et comment penser une seule seconde les atteindre en ne s'appuyant que sur le PNC ?

- Le produit également pose question pour lutter contre les compagnies du Golfe. Même s'il sera de bonne facture, il restera en dessous de celui d'Air France et par conséquent de celui des compagnies du Golfe. Le risque est grand de voir les clients, notamment de classe affaires, choisir les concurrents du Golfe réputés pour la qualité de leurs services ?

- Et au-delà des compagnies du golfe, Norwegian bénéficie de l'accord de ciel ouvert conclu entre l'Union européenne et la Norvège, qui lui offre un libre-accès à l'Europe et au marché américain. Déjà présente à Roissy, Norwegian veut renforcer son offre au départ de Paris et promet d'embaucher sur place s'il obtient des droits de trafic supplémentaires.

Que se passera-t-il demain si Norwegian passe à la vitesse supérieure sur des lignes «business» transatlantiques ?

Que se passera-t-il demain quand French Blue passera elle aussi la vitesse supérieure sur certaines destinations loisirs (La Réunion en 2017, L'Île Maurice en 2018) ? Voire sur des lignes mi-business/mi loisirs?

Ne faudra-t-il pas pousser cette compagnie Air France bis au-delà des seuls marchés «mi business/mi loisirs»? Et si oui, le produit initial sera-t-il adapté ? Pas sûr. Le projet de la direction répond à un constat de l'environnement concurrentiel valable aujourd'hui. Pour autant, ce dernier risque d'avoir sérieusement évolué au moment même du début des premiers vols.

- Sur le long-courrier, la direction vise 10 avions en 2020. Ces 10 appareils d'ici à quatre ans semblent bien peu face à l'armada des compagnies du Golfe.

On s'interroge alors sur le véritable but de la direction d'AF.

Est-ce créer une véritable compagnie low cost pour se doter d'une riposte adaptée à la concurrence ? Ou est-ce créer une génération 2.0 de PNC, pour dégager du cash tout en contournant les syndicats PNC et vider lentement mais sûrement la compagnie mère AF de son PNC dont les départs en retraite ne sont plus remplacés depuis des années ?

Au SNPNC, on a notre idée...

Des nouvelles de la Mutuelle :

Depuis janvier 2016, la MNPAF souscrit à une garantie d'assistance Santé et Prévoyance via l'IMA (Inter Mutuelle Assistance). Tous les adhérents en bénéficient.

Cette assistance nous permet, en cas d'hospitalisation de plus de 2 jours, d'immobilisation de plus de 5 jours ou de pathologie lourde, de bénéficier de services de proximité (aide-ménagère, portage de médicaments ou de repas, prise en charge des animaux domestiques...)

Des aides spécifiques sont également prévues en cas de décès.

Le contrat IMA prévoit aussi une « aide aux aidants » : aide ménagère, auxiliaire de vie, modules de formation...

Ce contrat a été peu utilisé cette année, aussi, la Mutuelle a décidé de mieux communiquer sur le sujet. Une plaquette nous sera envoyée début d'année prochaine. Elle présentera aussi les améliorations qui auront été apportées au contrat : aujourd'hui, pour bénéficier de cette garantie, l'événement générateur doit être soudain et imprévu. A compter de janvier prochain, cette notion serait supprimée pour accepter les maladies chroniques et les hospitalisations programmées.

Autre nouveauté pour 2017 : la télémédecine.

La MNPAF va proposer à ses adhérents (160 000 personnes protégées, 2/3 étant actifs et 1/3 des individuels dont les retraités) le service de téléconseil et de téléconsultation MédecinDirect. C'est une plateforme médicale qui met en relation les bénéficiaires avec des professionnels de santé.

Elle fournit un accès à distance à des médecins généralistes et spécialistes (+ 50 spécialités médicales) et permet éventuellement de bénéficier d'une ordonnance en ligne avec prise en charge normale des médicaments ou examens par l'assurance maladie.

L'accès, confidentiel, est permanent et illimité par mail sécurisé, depuis Smartphone et tablette via les applications mobile ou par téléphone depuis un numéro vert 24h/24, 7j/7. Il est bien sûr gratuit pour les adhérents de la MNPAF.

La plateforme présente de nombreux avantages : éviter des déplacements parfois inutiles, accéder à un spécialiste et bénéficier d'une vraie consultation en moins de 24 heures quand il faut parfois plusieurs mois pour obtenir un RDV ou simplement lever une inquiétude en obtenant rapidement un avis de professionnel sans avoir à se déplacer.

Bien sur, la MNPAF donnera très prochainement toutes les informations nécessaires à l'utilisation de ce service. A nous de nous l'approprier en complément de notre visite habituelle chez notre médecin.

Pour terminer sur une note légère et parce que la magie de Noël n'est plus très loin, nous avons eu un premier retour des soirées Disney du CE : plus de 40% des retraités inscrits au CE ont participé aux activités de Noël, avec une légère préférence pour Disney.

Gros succès qui marque, s'il en était besoin, notre attachement au CE lignes.

Enfin, vous avez dans les mains l'agenda 2017 du SNPNC ; celui-ci, comme il y a deux ans, ne comporte pas de couverture. Il convient donc à chacun de récupérer la couverture de l'agenda 2016. Ce choix a été dicté dans le seul but économique de limiter le coût.

Nous avons cependant maintenu un agenda complet, avec sa couverture, pour les nouveaux adhérents qui nous ont rejoints en 2016.

Pour ceux qui auraient perdu ou détérioré leur couverture, le SNPNC pourra, sur demande, en faire parvenir une nouvelle.

S'agissant de l'agenda lui-même, vous avez pu constater depuis maintenant plusieurs années, que sa forme a changé. En effet, avec l'arrivée des agendas électroniques d'une part et le constat que nombreux étaient les adhérents qui n'utilisaient plus la partie « accordéon » de l'agenda d'autre part, le syndicat a, toujours dans un but d'économie, retiré cette partie.

Pour information, la seule partie « accordéon » coûte, à elle seule, quasiment le prix d'un agenda.

Cela étant, vous êtes quelques uns à ne pas approuver ce choix.

Afin d'apprécier au mieux vos besoins, nous vous proposons de répondre au questionnaire joint. Vous pouvez nous le retourner par courrier postal ou, mieux, par mail après avoir scanné vos réponses, à cielouvert1@gmail.com.

Nous pourrions ainsi mesurer avec plus de précision vos souhaits ; mais encore faut-il que le nombre de retours soit suffisamment conséquent pour être représentatif de la majorité.

Nous attendons vos réponses,

et vous souhaitons, de la part de toute l'équipe de Ciel ouvert, de très belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2017.

Les bénévoles retraités

QUESTIONNAIRE SUR AGENDAS SNPNC 2018

- Taille de l'agenda

L'agenda est :

- Trop grand Optimum Trop petit

- Couverture de l'agenda

Le logo SNPNC qui apparaît sur la couverture est :

- Indispensable Superflu

- Page de garde

La page comportant les numéros de téléphone importants est :

- Indispensable Superflue

- Page de garde

Joindre la page de garde sur une feuille à part à coller dans l'agenda est :

- une bonne idée une idée grotesque

- Contenu de l'agenda

L'agenda doit comporter :

- chaque page avec les 7 jours de la semaine (c'est le cas aujourd'hui)
 chaque page avec tous les jours du mois en système « accordéon »
 les deux sont indispensables

Facultatif : Nom : _____ Prénom : _____